

PROCÈS-VERBAL

Sixième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sacrement, tenue le mardi 8 juin 2022 à 19 h, par visioconférence

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

M. Bertrand Gemme	Président (2024)
M. Maxime Turgeon	Vice-président (2023)
M. Patrick Soucy	Administrateur (2023)
M ^{me} Maureen O'Farrell	Administratrice (2023)
M ^{me} Yanti Zhang	Administratrice (2024)
M. Michel Houle	Administrateur coopté (2023)

Membre sans droit de vote :

M ^{me} Catherine Vallières-Roland	Conseillère municipale, district de Montcalm–Saint-Sacrement
--	--

ABSENCES :

M ^{me} Élisabeth Farinacci	Trésorière (2023)
M ^{me} Marie-Claire Bérubé	Administratrice (2024)
M. Simon Fortin	Secrétaire (2024)
M. Pierre-Luc Desmarais	Administrateur coopté (2023)
M. Marc Fafard	Administrateur coopté (2023)

AUTRES PRÉSENCES :

M ^{me} Marie Lagier	Chef d'équipe - consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne
M ^{me} Carolyne Larouche	Directrice, Division de la planification du transport et de la conception routière (STMI)
M. Sergio Miguel Marquès da Costa	Ingénieur, coordonnateur des corridors scolaires, Service du transport et de la mobilité intelligente (STMI)

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 30 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

22-06-01	Ouverture de l'assemblée	19 h
22-06-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
22-06-03	Corridor scolaire – Collège Stanislas	19 h 02
22-06-04	Adoption des procès-verbaux des 4, 9 et 18 mai 2022	20 h 30
22-06-05	Période d'intervention de la conseillère municipale	20 h 35
22-06-06	Période de questions et commentaires du public	21 h 30
22-06-07	Retour sur la rencontre d'information - Église Saint-Sacrement	20 h 50
22-06-08	Activités/formations/assemblées de mai 2022	21 h
22-06-09	Suivi des dossiers et projets en cours	21 h 10
	➤ Table de concertation vélo	
	➤ Retour sur les stations de tramway	
	➤ Sécurité à l'intersection de l'Entente/Saint-Sacrement	
	➤ Patinoire couverte	
	➤ Station chaleureuse	
	➤ Réaffectation des fonds du concours de photos	
	➤ Résolution pour publicité dans 4 bottins d'école	
22-06-10	Nouveaux projets et résolutions	21 h 20
	➤ Calendrier des assemblées 2022-2023	
	➤ Activité pour les personnes âgées	
	➤ 25 ans du conseil de quartier	
	➤ CRE-Capitale-Nationale	
22-06-11	Trésorerie	21 h 40
22-06-12	Information et correspondance	21 h 45
22-06-13	Divers	21 h 50
22-06-14	Levée de l'assemblée	21 h 30

Procès-verbal

22-06-01 Ouverture de l'assemblée

Le président M. Bertrand Gemme ouvre la réunion à 19 h.

22-06-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

*SUR UNE PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE
PAR M. Patrick Soucy, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du
jour.*

22-06-03 Corridor scolaire – Collège Stanislas

➤ Présentation du projet

M^{me} Vallières-Roland fait une brève introduction du projet de corridor scolaire du collège Stanislas.

M. Marquès lance la [présentation](#) du projet à l'écran. À la différence des autres projets de corridors scolaires, la consultation et les échanges sur celui-ci se font en amont. La présentation porte donc sur des pistes de réflexion et

des propositions concernant quatre rues avoisinant le collège afin d'en discuter et de recueillir les commentaires des gens qui demeurent à proximité ou qui fréquentent le collège. Dans l'ordre, il sera donc question des concepts proposés pour la rue Eymard, l'avenue de Vimy, l'avenue Madeleine-De Verchères et la rue Hélène-Boullé. Évidemment, beaucoup des interventions porteront sur le corridor cyclable qui relie la rue de Callières, le parc Bellevue, la piste Notre-Dame de Bellevue et la rue Hélène-Boullé.

Certains éléments proposés pourraient être mis en place dès 2023 ou plus tard selon les options qui seront retenues.

De manière générale, les objectifs des corridors scolaires sont de favoriser la mobilité active et de sécuriser les accès et les déplacements autour des écoles, sur les traverses piétonnes et dans les zones de débarcadère.

Différents intrants ont alimenté la réflexion : des sondages auprès du collège, les commentaires reçus des résidents de la rue Eymard, l'analyse de la situation actuelle, la localisation des emprises de la Ville, la nouvelle réglementation du ministère des Transports et l'arrimage avec les autres projets et actions de la Ville.

Les champs d'action possibles portent sur la géométrie de la rue, la signalisation lumineuse ou statique et le marquage au sol.

La grande majorité des déplacements pour accéder au collège Stanislas se font en voiture. Il n'y a pas de bassin prédéfini parce qu'il s'agit d'une école privée et non d'une école publique. Mais il y a quand même 50% des enfants qui proviennent d'un rayon de 1,5 km autour du collège.

Les enjeux autour des écoles, et le collège Stanislas ne fait pas exception, concernent les comportements des automobilistes, y compris des parents qui accompagnent leurs enfants : non-respect des arrêts et des traverses piétonnes, manœuvres dangereuses, et de manière générale, un manque de prévenance et de courtoisie envers les autres usagers de la route qu'ils soient à pied, à vélo, en trottinette ou même en auto.



Comme il s'agit d'une école privée, le champ d'action de la Ville est limité aux terrains qu'elle détient soit les rues, les emprises et le parc Notre-Dame-de-Bellevue. Le

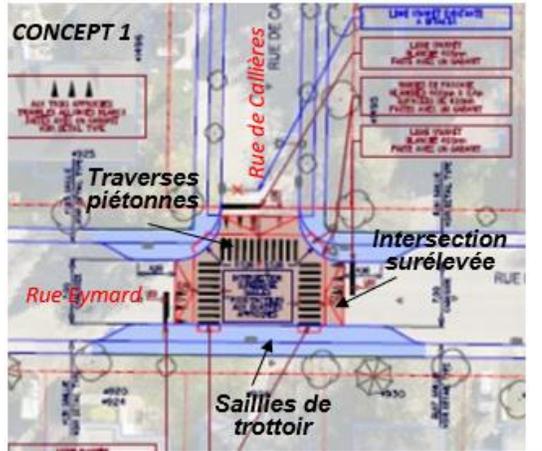
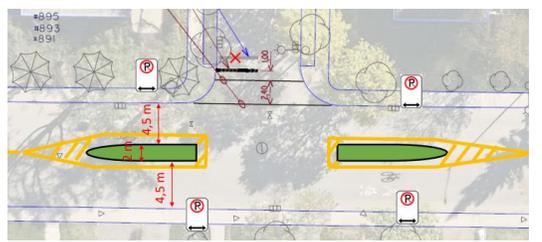
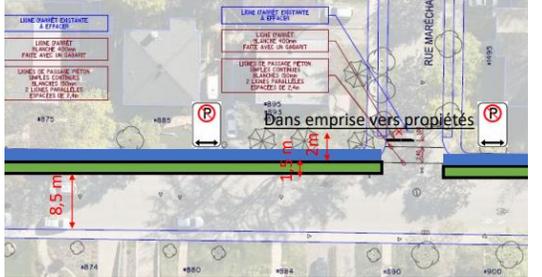
terrain du collège de même que la rue qui traverse le terrain en entier à l'ouest du collège et qui débouche sur le chemin Sainte-Foy face à la rue Marois ne font pas partie du projet parce qu'ils sont privés.

➤ Rue Eymard – Trois concepts

La portion de la rue Eymard qui est concernée par le projet se situe entre la rue de Callières et la rue Barrin, de part et d'autre de l'entrée du parc Notre-Dame-de-Bellevue. Les enjeux sont le non-respect des arrêts par les automobilistes, une impression de vitesse, une cohabitation difficile entre les différents usagers et le non-respect de l'interdiction de tourner sur la rue Eymard aux heures de pointe en provenance du boulevard René-Lévesque.

Les dimensions et la géométrie de la rue Eymard correspondent aux standards bien que les trottoirs soient moins larges que la nouvelle norme (1,50 m au lieu de 1,75 m). Le stationnement sur rue est moins utilisé que sur d'autres rues ce qui peut contribuer à l'impression de vitesse et à l'inconfort des cyclistes.

Les trois concepts ou options à considérer pour la rue Eymard sont les suivants. À noter que certaines des figures ci-après ont été modifiées par rapport à celles de la présentation.

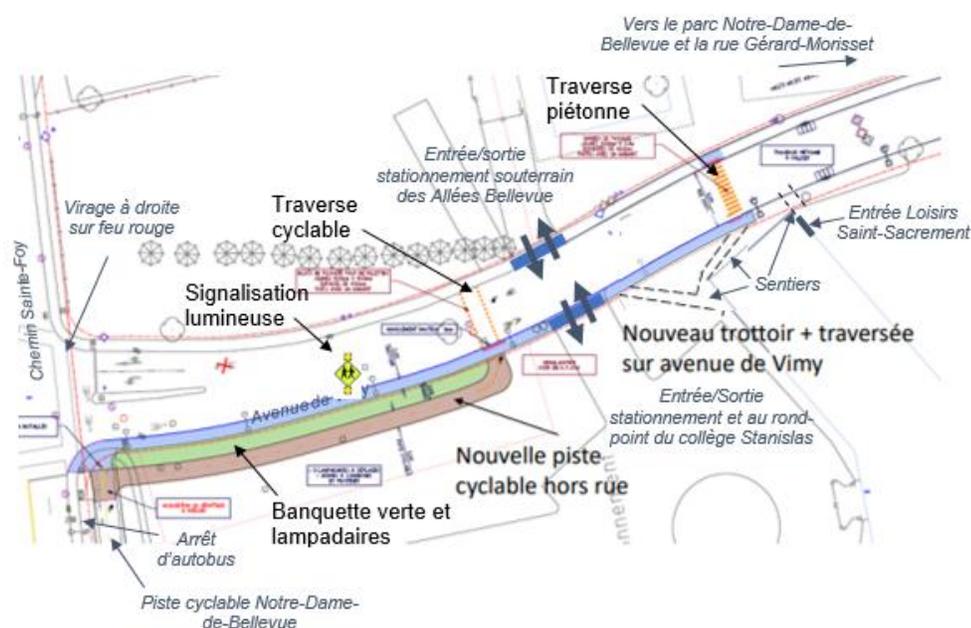
<p>Concept 1 – Ajout d'intersections surélevées, de saillies de trottoir et de traverses piétonnes sur la rue Eymard, aux intersections des rues Barrin et de Callières, semblables à ce qui sera mis en place sur l'avenue Marguerite-Bourgeois.</p> <p>Quelques cases de stationnement sont perdues, mais la circulation est apaisée et le temps de traverser piétonne est réduit.</p>	
<p>Concept 2 – Ajout d'îlots centraux sur la rue Eymard aux intersections des rues de Callières, Maréchal-Foch et de Longueuil, semblable à celui de l'avenue Marguerite-Bourgeois à l'intersection de Callières.</p> <p>Solution la plus rapide à installer. Quelques cases de stationnement perdues.</p>	
<p>Concept 3 – Remplacement du stationnement sur rue du côté est de la rue Eymard par une banquette verte en bordure de rue et un trottoir élargi à 2 m entre les rues Barrin et de Callières.</p> <p>Solution la plus longue à mettre en place. Nombreuses cases de stationnement perdues.</p>	

Les trois options répondent aux besoins d'apaiser la circulation et d'accroître le confort des cyclistes sur le corridor cyclable Père-Marquette. C'est toutefois l'option 3 qui améliore le plus le confort des piétons et le verdissement.

➤ Avenue de Vimy

Les enjeux sont nombreux sur l'avenue de Vimy du fait de la circulation automobile, des entrées et sorties scolaires et du corridor cyclable entre le parc et la piste Notre-Dame de Bellevue.

La Ville disposant d'une large emprise du côté ouest de l'avenue de Vimy, il est proposé d'y aménager un trottoir de 2 m de large, une banquette ainsi qu'un tronçon cyclable, tous deux de 3 m de largeur. La traverse pour vélo se situerait à environ 70 m de l'intersection. Le trottoir qui se prolongerait jusqu'au coin du bâtiment serait assorti d'une traverse piétonne. Les lampadaires existants seraient déplacés dans la banquette.



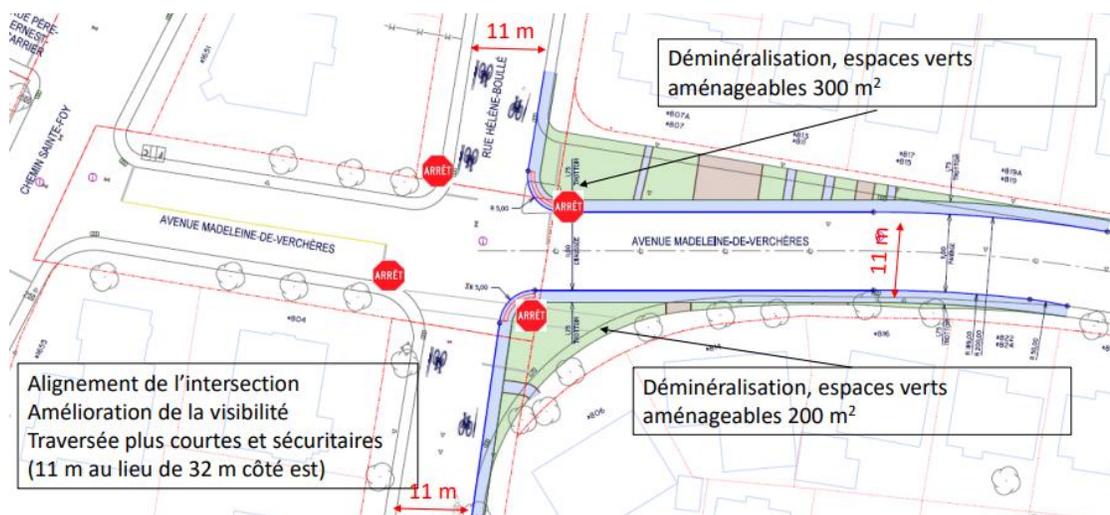
Une très petite portion de terrain devrait être acquise à l'extrémité ouest du nouveau tronçon cyclable, à son point de jonction avec la piste existante.

Une zone de débarcadère pourrait être aménagée le long du nouveau trottoir et de sa banquette. Une nouvelle signalisation lumineuse de zone scolaire serait également ajoutée sur l'avenue.

Finalement, des réflexions et discussions sont à venir avec les représentants du collège afin de fluidifier et de sécuriser la circulation aux abords de l'entrée/sortie du stationnement de l'établissement.

➤ Avenue Madeleine-De Verchères

Pour faciliter la circulation des cyclistes et des automobilistes dans le prolongement de la piste Notre-Dame-de-Bellevue sur la rue Hélène-Boullé, une reconfiguration de la géométrie de l'intersection est proposée.



L'intersection sud de l'avenue Madeleine-De Verchères avec la rue Hélène-Boullé sera réalignée avec sa portion nord pour en faire une intersection classique avec 4 panneaux d'arrêts. Les surfaces déminéralisées seront verdies.

➤ Rue Hélène-Boullé

Au-delà de l'avenue Madeleine-De Verchères, dans le quartier voisin de la Cité-Universitaire, les aménagements sur la rue Hélène-Boullé comportent des ajouts de trottoirs des deux côtés de la rue là où il n'y en a pas jusqu'à la rue Rochette et des arrêts quatre directions aux intersections de la rue Pierre-Maufay, de l'avenue du Bon-Air et de la rue de Bellevue.

➤ Suivi et échancier

À la suite à la présente rencontre et des commentaires reçus, un suivi sera fait auprès de la population et de la direction du collège à l'automne 2022.

Des travaux de construction provisoire auront lieu à l'été 2022 et des travaux de réaménagement à l'été 2023.

La sécurité routière dans le secteur du collège et du corridor cyclable pourra bénéficier des subventions octroyées dans le cadre du programme de mobilisation à la sécurité routière offert par la Ville aux comités de parents, conseils d'établissement et conseils de quartier jusqu'en 2024. Les subventions peuvent atteindre 3 000 \$ par organisme. L'association des parents du collège Stanislas de même que le conseil de quartier de Saint-Sacrement bénéficient du programme depuis deux ans déjà.

➤ Période d'échanges

M^{me} Vallières-Roland rappelle que l'objectif est d'échanger avec les gens concernant les aménagements proposés. M^{me} Larouche précise que ces aménagements ne concernent pas le projet de lien entre l'avenue de Vimy et la rue Gérard-Morisset. Les réponses à ce sujet viendront plus tard.

M^{me} Lagier explique comment procéder pour intervenir en ligne, par écrit ou par téléphone. La [présentation](#) et l'[enregistrement](#) de la présente séance sont

disponibles en ligne. Les questions et commentaires sont regroupés par thèmes.

Avenue de Vimy – Une citoyenne a signalé plusieurs fois au 311 les grandes accélérations entre le rond-point et le chemin Sainte-Foy. La limite de vitesse n'est pas respectée et la visibilité est réduite à la hauteur du parc Notre-Dame-de-Bellevue. Il manque en fait un panneau de limitation de vitesse au sortir du rond-point en direction nord.

Le virage à droite au feu rouge sur le chemin Sainte-Foy à partir de l'avenue de Vimy qui est interdit à certains moments devrait être interdit en tout temps en raison de la convergence du corridor scolaire, du corridor cyclable et d'un flux automobile important.

Les bollards (pedzones) comme celui qu'il y avait sur l'avenue Marguerite-Bourgeoys ont un effet direct et pourraient avantageusement être ajoutés pour apaiser la circulation sur l'avenue de Vimy. Il en faudrait devant l'entrée de la piste cyclable sur l'avenue de Vimy et devant le parc Notre-Dame-de-Bellevue pour protéger les cyclistes. M. Marquès mentionne que des éléments verticaux au centre de la rue sont pris en considération.

La proximité de la traverse cyclable, de la traverse piétonne et des entrées/sorties des stationnements des 180 condominiums et du collège qui se font face pourrait être très problématique aux heures de pointe. Une zone de débarcadère sur l'avenue apparaît incompatible avec la circulation générée autour des stationnements. Il faudrait apaiser davantage toute cette zone.

Les deux sentiers situés au coin de l'aile est du collège et qui permettront d'accéder au trottoir et à la traverse piétonne ne sont pas déneigés en hiver.

La section nord de l'avenue de Vimy entre le chemin Sainte-Foy et le boulevard de l'Entente devrait être incluse dans le projet. Le boulevard de l'Entente également. Ils font partie des corridors scolaires de l'école internationale Saint-Sacrement et du collège Stanislas en plus d'être une voie d'accès au Cégep. Le terre-plein central de l'avenue de Vimy pourrait être réaménagé pour apaiser la circulation.

Le projet devrait également inclure le côté sud du chemin Sainte-Foy entre l'avenue de Vimy et la rue Eymard. Il y aurait une opportunité d'aménager l'intersection du côté est de l'avenue de Vimy, mais celle-ci va bientôt disparaître avec le développement immobilier éventuel sur le terrain vacant.

La zone d'arrêt de bus à l'intersection nord-est de l'avenue de Vimy et du chemin Sainte-Foy est très étroite et mériterait d'être élargie.

La piste cyclable pourrait passer derrière le collège depuis le parc Notre-Dame-de-Bellevue et remonter le chemin privé jusqu'à la rue Hélène-Boullé.

M. Badard, de l'Association de parents du collège Stanislas, accompagne ses enfants au collège depuis 10 ans à partir de la rive sud. Il ne veut pas jouer les rabat-joie, mais il est extrêmement déçu du projet présenté. Un ensemble de problématiques ne sont pas prises en considération : la vitesse sur le chemin Sainte-Foy en zone scolaire, le virage à droite au feu rouge, la traverse cyclable pour rejoindre la nouvelle piste alors que celle-ci aurait dû

être à l'est et non à l'ouest de l'avenue, les nombreux problèmes liés au stationnement du collège, la traverse piétonne trop loin pour être pas efficace dans cette configuration, le débarcadère qui devrait être en décroché sur le terrain de l'école et séparé des autos et des vélos, l'absence d'un brigadier scolaire à l'intersection du chemin Sainte-Foy. Il ne faut pas oublier que l'ouverture de l'avenue de Vimy sur la rue Gérard-Morisset va augmenter la circulation au lieu de l'apaiser.

M Turgeon du conseil de quartier de Saint-Sacrement souligne l'intérêt de cette consultation en amont pour bien faire le tour du sujet. Il demande comment il sera possible de faire d'autres commentaires sur le projet.

M^{me} Lagier mentionne qu'il y aura éventuellement un formulaire sur la [page web du projet](#). sinon les questions et commentaires peuvent lui être adressés par courriel. M. Marquès ajoute que la seconde mouture du projet sera présentée à la collectivité en septembre ou en octobre.

M. Turgeon suggère une intersection plus marquée avec éventuellement des arrêts à l'entrée du stationnement du collège Stanislas pour ralentir davantage la circulation près des traverses piétonne et cyclable. La traverse piétonne devrait être alignée avec la façade du bâtiment et le trottoir de ce côté devrait s'étendre plus loin vers le sud surtout dans la perspective d'un lien avec la rue Gérard-Morisset et de la proximité de l'entrée du Centre des loisirs Saint-Sacrement. Il estime que l'avenue de Vimy devrait être travaillée un peu plus sur toute sa longueur.

Rue Eymard – Les concepts 1 et 3 sont intéressants sur la rue Eymard, mais ils ne devraient pas s'arrêter à la hauteur de la rue Barrin. Ils devraient s'appliquer jusqu'au chemin Sainte-Foy. M. Marquès fait remarquer que sur ce tronçon de la rue Eymard, le stationnement sur rue est requis pour les commerces du chemin Sainte-Foy.

Le lien cyclable entre la rue de Callières et le parc Notre-Dame-de-Bellevue n'est pas très visible, à la fois pour les cyclistes et pour les automobilistes. Il faudrait peut-être davantage de marquage au sol.

La circulation sur la rue Eymard pourrait être détournée comme cela a été fait sur l'avenue Père-Marquette pour sécuriser la piste cyclable et les piétons.

La rue Eymard étant un corridor scolaire et un corridor cyclable, les autobus devraient circuler ailleurs que sur cette rue. M. Marquès indique qu'une étude est en cours à ce sujet.

Avec la mise en place d'une station de vélo-partage à l'intersection de la rue Eymard et du chemin Sainte-Foy, il faudrait aussi sécuriser l'intersection du côté nord de la rue Eymard et pas seulement au sud. M^{me} Lagier fait remarquer que cela réduirait le stationnement sur rue.

Chemin Sainte-Foy – La vitesse devrait être réduite à 30 km / h sur le chemin Sainte-Foy à la hauteur du collège Stanislas. M. Marquès mentionne que le chemin Sainte-Foy fait actuellement l'objet de réflexions et d'analyses dans le cadre de la stratégie de sécurité routière 2020-2024. Par ailleurs, la réglementation du 30 km / h s'applique sur les accès scolaires proprement dits

et donc ne s'applique pas au chemin Sainte-Foy puisque l'accès au collège se fait par l'avenue de Vimy.

La vitesse des automobilistes et des vélos est problématique sur le chemin Sainte-Foy entre l'avenue Marguerite-Bourgeoys et l'avenue Ernest-Gagnon. Il y a également beaucoup d'écoliers souvent non accompagnés, des personnes vulnérables et des piétons qui ne traversent pas aux bons endroits. Le secteur est très à risque. M^{me} Lagier précise qu'il y a un brigadier à l'angle de l'avenue Holland aux heures scolaires. M^{me} Larouche précise que la Ville a déployé une campagne de communication dans le cadre de la Stratégie de sécurité routière 2020-2024 qui met l'accent sur la courtoisie et le respect des traverses piétonnes. C'est un pas en avant. C'est parfois très long avant de changer des comportements bien ancrés. Le conseil de quartier peut également participer par le biais des programmes de subvention à la sécurité routière. M. Marquès rappelle qu'une réflexion est en cours concernant le chemin Sainte-Foy et ses intersections. L'avenue Ernest-Gagnon sera également analysée dans le cadre de l'aménagement du corridor scolaire de l'école primaire Holland qui est située sur cette avenue.

Rue Marois – L'intersection de la rue Marois et du chemin Sainte-Foy devrait être incluse dans le projet, en particulier du côté sud, là où le chemin privé rejoint le chemin Sainte-Foy. La traverse cyclable notamment est problématique parce qu'elle est située trop près de l'intersection. Ce sont les automobilistes qui devraient céder le passage et non les piétons et les cyclistes. Par ailleurs, le sentier qui mène au collège à partir de la traverse cyclable près du chemin privé pourrait être amélioré pour permettre aux jeunes cyclistes de se rendre directement au collège plutôt que de faire un détour par l'avenue de Vimy. M. Marquès rappelle que la piste cyclable, le chemin et le sentier sont sur une propriété privée et qu'ils ne relèvent pas de la Ville.

➤ **Sondage**

À titre indicatif sur l'acceptabilité sociale des concepts présentés concernant la rue Eymard, M^{me} Lagier invite les personnes présentes à se prononcer sur les trois concepts.

Les 18 personnes sur 37 au total ayant répondu au sondage se disent pour moitié en faveur d'une combinaison des concepts 1 et 3. Les préférences vont ensuite au concept 3 puis concept 1. Le concept 2 n'est pas du tout retenu.

➤ **Conclusion**

M. Gemme remercie les personnes qui ont participé à la rencontre. Il rappelle que le conseil de quartier s'est adressé à la Ville le 11 mai 2021, en collaboration avec la direction du collège Stanislas, l'association des parents du collège Stanislas de Québec et la direction de l'école Montessori de la Colline pour souligner les différentes problématiques vécues aux abords du collège, sur l'avenue de Vimy et le chemin Sainte-Foy, et faire part de leurs inquiétudes concernant l'exacerbation de ces problématiques avec l'ouverture éventuelle de l'avenue sur la rue Gérard-Morisset dans le cadre du projet de tramway. La Ville a confirmé en septembre 2021 qu'elle analysait les

problématiques soulevées et qu'elle rencontrerait les parties prenantes au début de 2022. La lettre conjointe ainsi que la réponse de la Ville figurent au procès-verbal du [5 octobre 2021](#). La présente séance d'information et d'échanges est un grand pas en avant dans la recherche de solutions.

M^{me} Larouche remercie les personnes présentes pour leur participation et leurs commentaires très appréciés. M^{me} Vallières-Roland remercie pour sa part les équipes de la Ville pour tout le travail accompli jusqu'à maintenant.

M^{me} Lagier laisse son adresse courriel pour les questions ou commentaires qui pourraient être encore formulés sur le sujet. Elle rappelle qu'à la suite de l'analyse des commentaires reçus, une nouvelle mouture du projet sera présentée à la fin septembre ou au début d'octobre.

22-06-04 Adoption des procès-verbaux du 4, 9 et 18 mai 2022

SUR UNE PROPOSITION DE M. Patrick Soucy, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Maxime Turgeon, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du [3 mai 2022](#).

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Yanti Zhang, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Michel Houle, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du [9 mai 2022](#) relatif au projet d'aménagement de l'avenue Marguerite-Bourgeoys et du corridor scolaire de l'école internationale Saint-Sacrement.

SUR UNE PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Maureen O'Farrell, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du [18 mai 2022](#) relatif à l'église du Très-Saint-Sacrement.

22-06-05 Période de la conseillère municipale

Église du Très-Saint-Sacrement – M^{me} Vallières-Roland aborde d'entrée de jeu le sujet de l'église. Après la fermeture de l'église, il y a eu une mobilisation citoyenne importante menée par l'organisme SOS Saint-Sacrement. Puis un avis d'intention de classement de la ministre de la Culture et des Communications. À l'automne dernier, la Ville a souhaité travailler avec toutes les parties impliquées pour permettre la réouverture du site et son appropriation par la population résidente du quartier. Pour la Ville, le site de l'église représente le cœur du quartier. Il fallait qu'il se passe quelque chose, le statu quo n'étant pas une solution acceptable. Le 23 mai 2022, la ministre a annoncé le classement de l'église ainsi qu'une somme 4 M \$ pour en faire la réfection. Le dialogue doit se poursuivre avec le ministère et la fabrique pour permettre la réalisation des travaux requis pour la réouverture de l'église. La Ville souhaite faciliter cette communication et faire avancer le dossier. Ce projet ainsi que ceux prévus sur les corridors scolaires de l'avenue Marguerite-Bourgeoys et de l'avenue de Vimy vont certainement contribuer à dynamiser le quartier et améliorer la qualité de vie.

M. Houle estime qu'il est important d'unir les deux partis, le clergé et le gouvernement pour faire avancer le projet. Le conseil de quartier a un rôle à jouer pour s'assurer que chacun y trouve son intérêt.

Association des gens d'affaires de Saint-Sacrement – La Ville continue également de travailler avec l'association des gens d'affaires qui est mobilisée

et qui mène une réflexion sur les activités qui pourraient avoir lieu dans le quartier et en particulier sur la portion commerciale du chemin Sainte-Foy. La population du quartier sera sondée dans les prochaines semaines sur ce sujet.

1395, chemin Sainte-Foy – Un promoteur a déposé une offre d'achat concernant le terrain vacant à l'angle du chemin Sainte-Foy et de l'avenue Marguerite-Bourgeoys. Bien que la transaction demeure confidentielle pour le moment, il semble que le zonage actuel qui prévoit du commercial au rez-de-chaussée et du résidentiel aux étages soit cohérent avec les intentions du promoteur. Ce projet va également contribuer à redynamiser le chemin Sainte-Foy.

Fête des voisins – M^{me} Vallières-Roland félicite tous ceux et celles qui ont organisé et participé aux fêtes de voisins. Malgré la température peu clémente, de petits rassemblements ont eu lieu près du parc Bellevue, sur la rue Barrin ainsi que sur l'avenue Madeleine-De Verchères. M^{me} Vallières-Roland rappelle qu'il est possible en tout temps de demander à la Ville de fermer un segment de rue pour y tenir des activités de voisinage.

22-06-06 Période de questions et commentaires du public

Piste cyclable de la Pente-Douce – M. Houle se demande quand les bollards seront installés sur la piste cyclable de la côte de la Pente-Douce. M. Gemme rapporte qu'à la dernière séance du conseil municipal on a mentionné que cela allait se faire sous peu et que la Ville était dans les délais à cet égard.

924, avenue Cardinal-Rouleau – Une citoyenne souhaiterait avoir l'avis du conseil de quartier pour son projet d'agrandissement de la garderie Les Aurès située sur l'avenue Cardinal-Rouleau. Elle souhaite agrandir de l'intérieur et faire passer sa clientèle de 36 à 59 places. Une modification au zonage sera requise. M. Gemme mentionne que le conseil de quartier ne peut être que favorable à un tel projet compte tenu de la demande actuelle. M^{me} Vallières-Roland rappelle que la Ville souhaite appuyer et faciliter le développement de places en garderie.

22-06-07 Retour sur la rencontre d'information - Église Saint-Sacrement

M. Gemme mentionne que le conseil de quartier est très heureux de la séance tenue le 18 mai dernier au sujet de l'église du Très-Saint-Sacrement. Cela aurait dû être fait depuis longtemps. Il est important qu'on avance sur ce dossier et qu'on libère l'église et le stationnement le plus tôt possible.

22-06-08 Activités/formations/assemblées de mai 2022

Étant donné l'absence de plusieurs membres du conseil d'administration, M. Gemme va transmettre à tous une grille à compléter pour la participation aux activités du mois. La deuxième séance d'information et d'échanges sur l'avenue Marguerite-Bourgeoys qui s'est tenue le 9 mai a été un franc succès. La rencontre du 2 juin portant sur la révision par la Ville des pratiques des conseils de quartier a réuni une centaine de personnes en présentiel et en vidéoconférence. Heureuse nouvelle : le nouveau règlement sur le

fonctionnement des conseils de quartier fera passer le budget annuel de fonctionnement de 1 500 \$ à 2 500 \$.

Sujet	Date	Heure	Nbre membres CA
Rencontre préparatoire à la séance du 9 mai 2022 pour le réaménagement de la rue Marguerite-Bourgeois	5 mai 2022	12 h à 13h	
Rencontre avec l'Association des parents d'élèves du collège Stanislas	5 mai 2022	19 h à 21 h	
Séance d'information et d'échanges - projet de réaménagement de l'avenue Marguerite-Bourgeois	9 mai 2022	19 h à 21 h30	
Rencontre avec l'Association des gens d'affaires du quartier Saint-Sacrement	10 mai 2022	18 h à 19 h	
Rencontre de travail du conseil d'administration	14 mai 2022	9 h à 11 h	
Rencontre sur l'avenir de l'Église du Très-Saint-Sacrement	18 mai 2022	19 h à 21 h	
Tournage vidéo de l'association des parents d'élèves du Collège Stanislas sur la sécurité routière	24 mai 2022	15 h à 17 h 30	
Le tramway près de chez vous – Insertion souterraine du tramway dans le secteur de la Colline parlementaire	31 mai 2022	19 h à 21 h	
Le tramway près de chez vous – Quartier de Cap-Rouge	1 juin 2022	19 h	
Démarche de révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier	2 juin 2022	19 h – 21 h	

22-06-09 Suivi des dossiers et projets en cours

➤ Table de concertation vélo

La prochaine rencontre aura lieu le 14 juin. Plusieurs des activités du Mois du vélo réalisées en mai ont été un succès, notamment la balade des élus.

L'activité de sécurité routière Cyclomini a été reportée au 14 juin en raison de la pluie.

➤ Retour sur les stations de tramway

M. Turgeon a fait une demande d'information pour compléter le portrait sur les distances de marche par rapport à la station Painchaud/Maguire. M^{me} Lagier vérifie où en est la demande.

➤ Sécurité à l'intersection de l'Entente/Saint-Sacrement

Concernant la [résolution 22-01-03](#) datant du 11 janvier et demandant à la Ville d'améliorer la sécurité à l'intersection du boulevard de l'Entente et de l'avenue Saint-Sacrement, la [réponse de la Ville](#) obtenue le 7 juin 2022 est que l'intersection n'est pas problématique et ne nécessite pas d'intervention. Entre 2013 et 2018 inclusivement, 23 accidents y ont été recensés ce qui représente environ 4 accidents par année. La Ville analysera toutefois la possibilité de modifier la géométrie de l'intersection

afin d'en améliorer la visibilité lors d'un prochain projet de réfection de l'ingénierie dans ce secteur.

➤ **Patinoire couverte**

s.o.

➤ **Station chaleureuse à l'hiver 2022-2023**

On est toujours en attente d'une réponse concernant la résolution 21-CA-54 datant du [7 décembre 2021](#) demandant à la Ville d'installer une station chaleureuse dans le quartier de Saint-Sacrement à l'hiver 2022-2023.

➤ **Réaffectation des fonds du concours de photos**

Suivi à venir en septembre.

➤ **Résolution pour publicité dans 4 bottins d'école**

Suivi à venir en septembre.

22-06-10 Nouveaux projets et résolutions

➤ **Calendrier des assemblées 2022-2023**

Les assemblées se tiendront le premier mardi du mois, sauf en janvier où elle se tiendra le 10 janvier au lieu du 3. Les réservations de salle au Centre des Loisirs Saint-Sacrement seront confirmées en juillet.

RÉSOLUTION 22-06-31

Concernant l'adoption du calendrier des assemblées 2022-2023

SUR UNE PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Maxime Turgeon, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sacrement fixe au premier mardi du mois la date statutaire des assemblées ordinaires du conseil de quartier, à l'exception de celle du mois de janvier 2023 qui se tiendra le deuxième mardi du mois.

➤ **Activité pour les personnes âgées**

M. Houle mentionne qu'il travaille sur un projet d'initiative de parrainage du conseil de quartier pour des activités d'animation par des musiciens dans les centres de personnes âgées qui en feraient la demande. Il a fait un projet pilote l'année dernière qui a très bien fonctionné.

Il a transmis les documents sur ce projet à M. Gemme et M^{me} Lagier au début de la présente assemblée. À première vue, M^{me} Lagier estime que le montant demandé de 25 000 \$ est élevé pour un projet d'initiative. Elle rappelle qu'un projet d'initiative doit émaner du conseil de quartier et que celui-ci doit s'impliquer. Ce ne peut être simplement du parrainage ou une réplique des mandats que remplissent d'autres organismes. Les membres du conseil d'administration devront se pencher sur les documents et vérifier si le projet est admissible selon la grille de critères des projets d'initiative. Le projet doit être davantage détaillé.

➤ **25 ans du conseil de quartier**

M. Gemme rappelle que le conseil de quartier participera à Saint-Sacrement en Fête qui aura lieu le 10 septembre 2022 sur le chemin Sainte-Foy qui sera fermé à la circulation pour l'occasion. Le conseil profitera de l'événement pour souligner ses 25 ans et faire connaître ses activités.

Pour participer à l'événement, on peut contacter le Centre des Loisirs Saint-Sacrement ou l'Association des gens d'affaires de Saint-Sacrement. M. Gemme est également disponible pour fournir de l'information.

M. Turgeon suggère de dresser une liste des réalisations du conseil depuis les 25 dernières années ainsi que la liste des projets à venir. M. Houle suggère d'inviter d'anciens présidents et présidentes et d'anciens conseillers pour témoigner des réalisations passées du conseil de quartier, comme son implication dans le projet de la Cité-Verte.

➤ **CRE-Capitale-Nationale**

M. Gemme a reçu une invitation du conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale qui souhaite rencontrer le conseil de quartier

22-06-11 Trésorerie

➤ **État des finances**

Le solde du compte au 31 mai 2022 est de 7 803,80 \$ qui se répartit comme suit :

Budget	En caisse \$
Budget de fonctionnement	821,57
Projet Sécurité routière	4 928,63
Initiative – Photographies	650,00
Initiative – Blogue	876,28
Mobilité durable	522,32
Part sociale	5,00
Solde du compte	7 803,80

➤ **Dépenses et paiements à autoriser**

RÉSOLUTION 22-06-32

Concernant le paiement des frais de secrétariat pour la rencontre du 8 juin 2022

SUR UNE PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Maureen O'Farrell, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer la somme de 110 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 8 juin 2022.

RÉSOLUTION 22-06-33

Concernant le renouvellement de l'adhésion à Monmontcalm pour l'année 2022

SUR UNE PROPOSITION DE M. Maxime Turgeon, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Michel Houle, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer la somme de 333,43 \$ pour le renouvellement de l'adhésion annuelle à Monmontcalm.

RÉSOLUTION 22-06-34

Concernant le renouvellement de l'inscription au Registraire des entreprises du Québec

SUR UNE PROPOSITION DE M. Michel Houle, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Patrick Soucy, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer la somme de 37 \$ pour le renouvellement de l'inscription au Registraire des entreprises du Québec.

22-06-12 Information et correspondance

➤ **Correspondance reçue**

7 juin 2022 – [Réponse](#) du Service du transport et de la mobilité intelligente (STMI) concernant la [résolution 22-01-03](#) relative à la sécurité à l'intersection boulevard de l'entente et avenue Saint-Sacrement.

22-06-13 Divers

1370, chemin Sainte-Foy – Des commerçants se sont plaints du manque de communication de la Ville concernant les travaux qui ont eu lieu cette semaine sur le chemin Sainte-Foy et des désagréments que cela a occasionnés. Informée de la situation, M^{me} Vallières-Roland a précisé que l'Association des gens d'affaires de Saint-Sacrement de même que le conseil de quartier seront maintenant dans la chaîne de communications de la Ville.

Avenue Marguerite-Bourgeoys – M. Turgeon a pris connaissance de l'appel d'offres et aurait quelques questions à formuler sur le projet de réaménagement de l'avenue Marguerite-Bourgeoys. Il peut les acheminer à M^{me} Lagier qui fera le relais auprès de l'équipe du STMI.

Rencontre du conseil – La prochaine rencontre reste à confirmer. Il y a peu de salles disponibles.

22-06-14 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 21 h 00. La prochaine assemblée ordinaire du conseil de quartier aura lieu le mardi 6 septembre 2022.

M. Bertrand Gemme
Président

M. Simon Fortin
Secrétaire

Sécurité à l'intersection de l'Entente/Saint-Sacrement



Note d'information Service du transport et de la mobilité intelligente

Objet :	Sécurité intersection boulevard de l'entente et avenue Saint-Sacrement Demande n° 882 (conseil de quartier Saint-sacrement)
Date :	7 juin 2022

Mise en contexte

Pour l'analyse de cette demande, des données pour l'intersection concernée ont été répertoriées :

- Rapport d'accident
- Relevé de circulation

Analyse

- **Intersection du boulevard de l'entente et de l'avenue Saint-Sacrement**

De 2013 à 2018 inclusivement, il a été dénombré 23 accidents. Ce qui fait une moyenne d'environ 4 accidents par année. Avec un débit journalier moyen annuel (DJMA) de près de 20 000 sur l'avenue Saint-Sacrement et de 7000 pour le boulevard de l'Entente, nous avons un taux d'accident qui n'est pas problématique à cette intersection.

Cependant, nous sommes aux faits qu'il est inconfortable pour les automobilistes de s'engager en direction nord sur l'avenue Saint-Sacrement à partir du boulevard de l'Entente. Toutefois, cette manœuvre représente 1 accident par année. Lorsque nous aurons une opportunité avec un projet de réfection de l'ingénierie, nous allons analyser la possibilité de modifier la géométrie de l'intersection pour améliorer la visibilité.

La Ville est très active dans ce secteur en lien avec la sécurisation des corridors scolaire pour l'école primaire Saint-Sacrement. Entre autres, nous avons un projet pour l'ensemble de l'avenue Marguerite-Bourgeoys et nous travaillons à sécuriser le lien cyclable sur la rue Eymard, ainsi que le passage de piéton sur le boulevard de l'entente. Donc, de modifier les conditions de circulation à l'intersection du boulevard de l'Entente et de l'avenue Saint-Sacrement aura fort probablement des impacts négatifs sur les corridors scolaires et les nouveaux aménagements routiers.

Recommandation

- L'analyse de l'intersection ne démontre pas une problématique de sécurité nécessitant des interventions immédiates. Plusieurs interventions pour améliorer la sécurité des usagers de la route sont en cours et vont être effectuées prochainement dans ce secteur. Intervenir sur les conditions de circulation à l'intersection pourrait diminuer les effets positifs sur les aménagements prévus et même détériorer la sécurité de l'intersection.

Donc pour toutes ces raisons, le statu quo est recommandé.